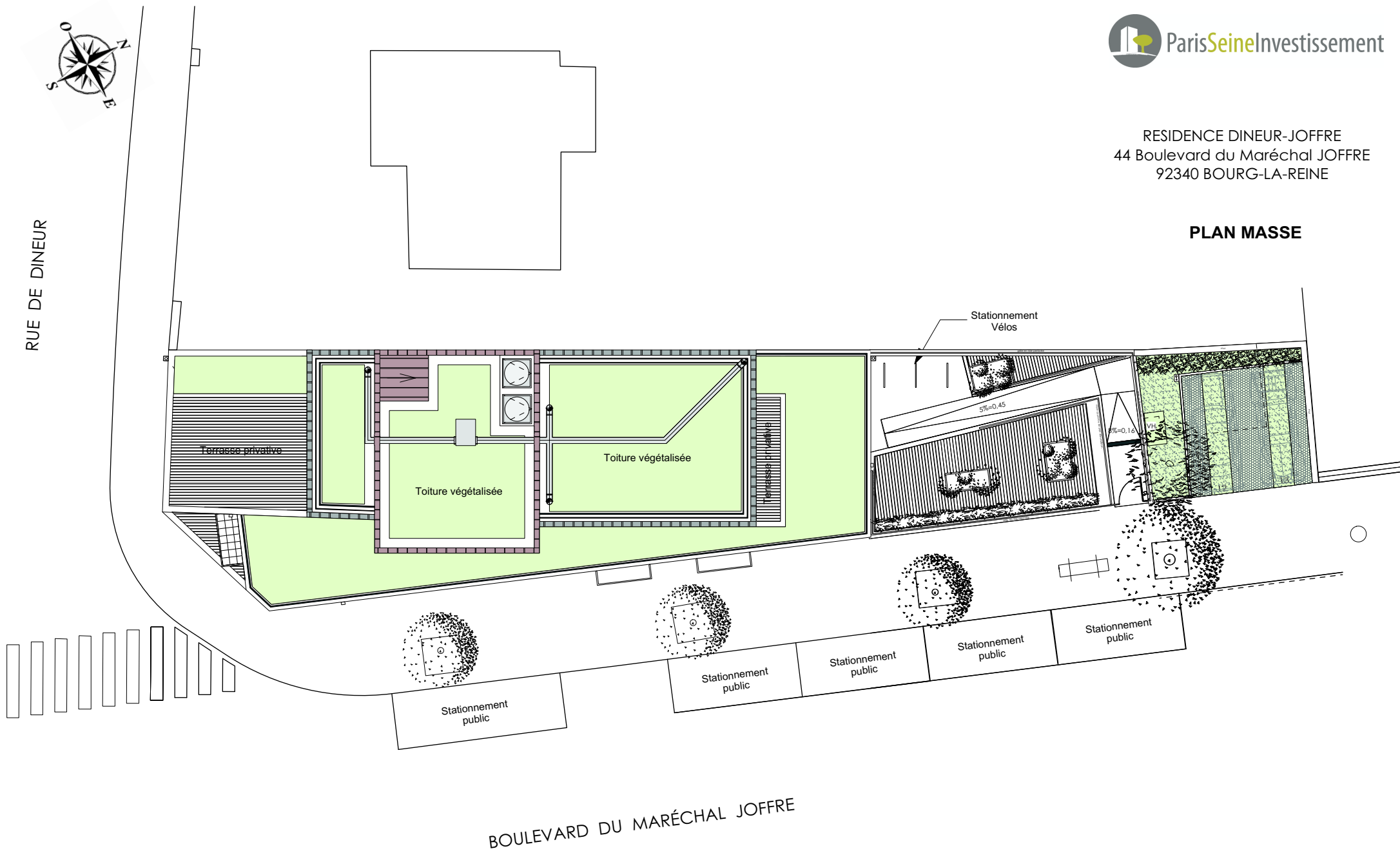


PLAN MASSE



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives, les retombées, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Présence de retombées de poutres. Présence de soffites ou faux-plafonds selon conduits de ventilation. La hauteur des seuils au droit des porte-fenêtres sur balcons ou terrasses pourra varier de 5 à 35cm à partir du sol intérieur.